

21 nov 2005 -13:15

Service volontaire à la coopération au développement

Service volontaire à la coopération au développement

Service volontaire à la coopération au développement

Bruxelles, le 18 novembre 2005 Afin de répondre aux observations du Conseil d'Etat, le Conseil des Ministres a décidé d'inscrire la création du service volontaire à la coopération au développement, initialement prévu par voie d'Arrêté Royal, dans la loi sur la Coopération technique belge (CTB). Il s'agit d'un projet initié par le Ministre de la Coopération au développement, Armand De Decker, pour lequel la mise sur pied d'un service volontaire à la coopération au développement répond à un triple objectif : - permettre aux jeunes de se mettre utilement à la disposition des pays en voie de développement, - donner l'occasion aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle en matière de coopération au développement, - sensibiliser plus en profondeur l'ensemble de la population belge à la problématique du développement. Le texte sera soumis au Parlement pour être voté dans le cadre de la loi-programme, avant la fin de cette année. Les modalités d'application, la rémunération et autres procédures devront être fixées dans un arrêté d'exécution. Les candidats devront être âgés de 20 ans minimum et de 30 ans maximum. Après une épreuve de sélection, ils suivront une formation organisée par la CTB. Les candidats qui satisfont aux conditions pourront être engagés par la CTB sous contrat de travail régi par la législation belge. Ils pourront également être intégrés dans des projets relevant d'organisations internationales partenaires de la coopération multilatérale et d'organisations non gouvernementales. La durée du service volontaire est d'au moins un an et de maximum trois ans. Il sera effectué dans un ou plusieurs des pays partenaires de la coopération bilatérale directe. Pour le Ministre Armand De Decker, « le contact des jeunes belges avec les populations des pays partenaires du Sud permettra que se créent dans la durée une solidarité et une connaissance réciproque, qui contribuera incontestablement à une meilleure compréhension du monde par chacun. »

Contact presse Erik Silance
Porte-parole du Ministre
Gsm : +32 475 75 62 88@ : erik.silance@diplobel.fed.be
Alexandra Mathelot
Attachée de presse du Ministre
Gsm : +32 472 50 47 13@ : alexandra.mathelot@diplobel.fed.be
Les communiqués peuvent être consultés sur les sites www.armanddedecker.be et www.dgcd.be

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be